- Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :
- <u>Article 1</u>: De porter, à compter du 01 janvier 2021, de 10 heures (temps de travail initial) à 11 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail sur l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2 ème classe sur le poste de secrétaire de mairie de catégorie C.
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote pour à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION 2020-043 : CONVENTION DE CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS AVEC LA SOCIETE CANIROUTE.

- Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de convention entre notre commune et la société Caniroute pour la capture et l'identification des animaux errants ou dangereux sur le territoire communal.
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote pour à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION 2020-044 : MOTION EN FAVEUR DES COMMERCANTS ET ARTISANS.

Considérant l'ampleur et la violence de la deuxième vague de Covid-19 qui n'épargne plus aucun territoire, Considérant le Décret gouvernemental sur les nouvelles mesures de confinement, Considérant la nécessité de :

- freiner autant que possible la grave crise épidémique,
- protéger la santé du plus grand nombre de nos citoyens,
- ne pas alourdir le difficile et exigeant travail des personnels de santé.

Les Elus du Conseil municipal de VOUVRAY SUR HUISNE :

- expriment, évidemment, non seulement leur soutien aux commerçants et artisans mais plus encore leur solidarité.
- invitent les consommateurs à une mobilisation forte et durable en continuant à leur apporter leur confiance au travers des ventes à emporter, des livraisons à domicile, d'achats sur leur site...
- recommandent, expressément, aux clients de différer, pour l'instant, leurs achats pour les fêtes de fin d'année dans l'attente de la réouverture des magasins.

Ils manifestent leurs regrets quant aux fermetures prévues par le Décret gouvernemental des commerces nonalimentaires.

Ils affirment que cela crée une inégalité de traitement entre d'une part, le commerce de proximité, et d'autre part, la grande distribution ou bien encore l'e-commerce.

En conséquence les Elus du Conseil municipal demandent la publication d'un nouveau décret afin que tous les commerçants et artisans puissent exercer leurs activités avec tout le sens des responsabilités qui est le leur, dans le respect de protocoles sanitaires stricts qu'ils ont d'ailleurs toujours su faire appliquer. »

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote pour : 8 , contre : 2, abstention : 1.

OBJET DE LA DELIBERATION 2020-045 : PRESENTATION DU PROJET DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire présente l'approche financière du cout global des travaux avec le descriptif estimatif sommaire pour l'aménagement du secrétariat de la mairie.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide et vote pour à l'unanimité des membres présents.
- - Présentation du rapport d'activité d'eau potable.
- Présentation du compte rendu de la commission travaux du 17/11/2020 avec l'architecte.
- Présentation de l'estimation des travaux pour réhabilitation de la mairie par l'architecte.
- liste des bénéficiaires pour les cartes cadeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 15, Le Maire Jean-Pierre CIRON.

